

Public :

- Services Techniques
- Agent de maintenance
- Agent de Prévention
- Référent QAI de l'ERP

Formation interentreprises ou intraentreprises

Accessibilité aux personnes en situation de handicap selon le site de formation

Aucun pré-requis

Durée : 3h30 ou 7h

Code : FTMA

Formation Technique Evaluation des Moyens d'Aération

L'évaluation des moyens d'aération est une étape **règlementaire** à mener obligatoirement tous les ans au sein de l'ERP. Cette étape peut être effectuée par Labocéa, ou alors être menée conjointement par Labocéa et par le Client, ou encore en autonomie par le Client.

Cette formation s'adresse au 2nd et 3^{ème} cas, lorsque le Client souhaite réaliser tout ou partie de l'évaluation annuelle des moyens d'aération.

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- revoir brièvement la réglementation en vigueur de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI),
- comprendre le volet réglementaire de l'évaluation des moyens d'aération,
- pouvoir réaliser le contrôle visuel des éléments permettant l'aération et/ou la ventilation au sein de votre Etablissement,
- pouvoir réaliser la mesure par capteur CO2 au sein de votre Etablissement.

Programme

- Problématique de la Qualité de l'Air Intérieur
- Réglementation QAI en vigueur, avec focus sur l'évaluation annuelle des moyens d'aération
- Contrôle visuel des éléments permettant l'aération et/ou la ventilation : théorie, cas pratiques et exercices d'application
- Mise en œuvre de capteurs CO2 : théorie, cas pratiques, exercices d'application

Modalités d'évaluation : Quizz en début et en fin de formation, feuille d'émargement, questionnaire de satisfaction, attestation de formation, évaluation des acquis à froid.